

Questionnaire d'évaluation des pratiques commerciales de distribution des produits et services financiers

L'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) a élaboré, en collaboration avec le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, un questionnaire d'évaluation des pratiques commerciales en vue d'obtenir des assureurs de l'information sur leurs relations avec les intermédiaires distribuant les produits d'assurance de personnes et d'assurance collective de personnes pour les activités de la compagnie effectuées au Québec.

Le questionnaire est envoyé à toutes les compagnies d'assurance vie à charte québécoise et les compagnies dont le siège social est au Québec. De plus, une sélection a été effectuée et certaines compagnies d'autres chartes recevront le questionnaire de l'Autorité. Nous sommes conscients que ces compagnies auront également reçu un questionnaire de la Commission des services financiers de l'Ontario. Bien que les questionnaires aient beaucoup de similitude, le questionnaire de l'Autorité contient des questions exclusives qu'il importe de répondre spécifiquement.

Le questionnaire doit obligatoirement être rempli et remis à l'Autorité **au plus tard le 23 décembre 2004** à l'exception de la question 13 qui doit nous être transmise au plus tard le 14 janvier 2005.

Le questionnaire vise à recueillir des renseignements sur les pratiques en vigueur à la date à laquelle il est signé, et non sur les pratiques antérieures, sauf dans les cas de transactions non encore réglées. De plus, le questionnaire couvre tous les produits d'assurance distribués par la compagnie, et ce, pour les catégories d'assurance individuelle et collective.

Le questionnaire servira dans une première étape à acquérir une compréhension globale de l'environnement et des contrôles relatifs à la rémunération des intermédiaires, des liens financiers entre ces derniers et les assureurs ainsi que des pratiques en matière de souscriptions et de soumissions. Dans un deuxième temps, une analyse des réponses reçues sera effectuée et les éléments jugés importants et à risque seront relevés dans le but de procéder à une analyse plus approfondie.